

L'antenne Loire Vivante à Angers communique

Usine d'eau potable : illégale et non durable !
(Communiqué de presse du 6 juin 2003)

Par un jugement en date du 6 mai 2003, notifié récemment, le Tribunal Administratif de Nantes a annulé, à la demande des associations Sauvegarde de l'Anjou et Sauvegarde de la Loire angevine, l'autorisation préfectorale prononcée au titre de la Loi sur l'eau pour la modernisation de l'usine d'eau potable de l'agglomération d'Angers, située dans l'île au Bourg, commune des Ponts de Cé. Le Tribunal a considéré que le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique ne répondait pas à toutes les exigences prévues par la loi et ne permettait donc pas aux citoyens de porter une juste appréciation sur le sujet.

Les associations de protection de l'environnement ont toujours considéré, depuis des dizaines d'années, qu'en matière de prévention des inondations, il fallait commencer, d'abord et avant tout, par ne plus construire dans les zones à haut risque. Ces idées ont progressivement cheminé : la réduction de la vulnérabilité des biens est devenue le pivot de la politique de prévention des risques, ce que renforce le projet de loi sur les risques naturels et technologiques. Aujourd'hui, réaliser une installation industrielle de plus de 60 millions d'euros, dans le lit endigué de la Loire qui est l'espace fluvial où s'écoule, en période de crue, le maximum de débit du fleuve, est une triple aberration.

Une triple aberration :

- aberration au regard de la vulnérabilité de la production d'eau potable de l'agglomération d'Angers. Placer cet équipement stratégique de haute technologie au cœur du lit de la Loire, est prendre un risque inutile. En cas de crue extrême, et malgré les précautions de rehaussement, pourrait s'ajouter aux problèmes des populations riveraines une crise sanitaire pour l'ensemble de l'agglomération, en cas de défaillance de la production d'eau potable.

- aberration au regard de la crédibilité de la politique publique de prévention des inondations. Les associations ne peuvent que déplorer les passes droits pour la construction en zone inondable que s'accordent entre eux les pouvoirs publics, sans commune mesure avec les contraintes imposées par ces mêmes pouvoirs publics aux particuliers.

- aberration au regard du développement durable et d'une vision à long terme des investissements publics. Si Angers se veut être un "laboratoire du développement durable", comme le suggèrent les actuelles publicités institutionnelles, elle doit d'abord être exemplaire dans les politiques dont elle a l'entière responsabilité, en premier lieu pour les grands équipements concernant l'eau potable, l'assainissement et les déchets.

Selon un scénario bien connu, les responsables publics ont justifié les dérogations à la législation en prétextant qu'il y avait urgence à traiter le problème de la qualité de l'eau potable, alors que celui-ci était latent depuis de nombreuses années, et en considérant qu'il n'y avait pas d'autres implantations possibles. Ce point de vue n'était pourtant pas partagé par les services compétents du bassin de la Loire ni même par la Ministre de l'Environnement qui avait, en septembre 2000, écrit qu'elle partageait l'analyse des associations de protection de l'environnement.

Dans l'impossibilité de pouvoir concilier des analyses aussi divergentes, les associations ont demandé aux juges de dire le droit, ce qui vient d'être fait. Bien que la réalisation de cette usine soit irréversible, les associations n'en apprécient pas moins un jugement qui évitera peut-être d'assister, à l'avenir, à d'autres errements de même nature.

Contacts : Jacques Zeimert :

02 41 78 71 09

Florence Denier Pasquier :

02 41 68 30 78.

Retenue de Grangent : le collectif Loire Amont Vivante tire la sonnette d'alarme

Le "Collectif Loire Amont Vivante" interpelle l'agglomération stéphanoise et le département de la Loire pour leur incapacité à faire appliquer les mesures concernant la qualité des rejets urbains dans les affluents de la retenue de Grangent (ruisseau du Liseron notamment). Le collectif constate que la qualité globale des affluents et par conséquent celle de la retenue est très inquiétante et attire l'attention des élus, des services de

l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur une inertie globale qui permet à une situation dommageable à la qualité des eaux de Grangent de perdurer depuis plus de 30 années.

Ce collectif qui regroupe 25 associations de pêche et de protection de l'environnement du secteur de St-Etienne s'est déjà beaucoup mobilisé sur la problématique de la retenue de Grangent.

Nous recherchons...

SOS Loire Vivante et ERN sont à la recherche de volontaires dans les secteurs suivants :

- Site Internet : dans le cadre du développement de différents sites Internet sur les rivières et fleuves de France et d'Europe notamment la Loire, l'association recherche des personnes bénévoles :

- ayant des compétences en informatique pour développer un réseau d'information.
- ayant des compétences dans le domaine Internet (type webmaster).

Pour toutes ces applications, le travail peut se faire au Puy-en-Velay dans le

local de l'association, dans les antennes de SOS Loire Vivante réparties en France ou à domicile (accès à distance).

- Traduction : d'une manière générale, nous avons besoin de traducteurs dans différentes langues pour traiter le maximum d'informations provenant de nos partenaires du monde entier.

- Correspondants de l'association sur les différents bassins versants.

- Personnes ressources possédant des informations relatives aux rivières et fleuves (nature, histoire, anciennes activités liées à ces milieux).

Prix Goldman 2003 : après Loire Vivante, Pedro Arrojo, leader du mouvement contre le Plan Hydrologique National Espagnol, récompensé

Lundi 14 avril a eu lieu à San Francisco la cérémonie de remise du prix Goldman pour l'année 2003. Ce "Prix Nobel de l'Environnement" est décerné chaque année à six personnes de six continents pour leur combat en faveur de l'environnement. En récompensant des "individus ordinaires menant des actions extraordinaires", ce prix a pour vocation d'encourager les citoyens à s'impliquer personnellement pour la défense de l'environnement.

Souvenez-vous, en 1992, Christine Jean, pour le réseau Loire Vivante, avait reçu ce prix pour le combat contre l'aménagement de la Loire.

Cette année, le lauréat pour l'Europe est Pedro Arrojo-Agudo, le leader du mouvement contre le Plan Hydrologique National Espagnol (PHN). Par son intermédiaire, tous les militants opposés à ce projet pharaonique se voient récompensés et voient également leur lutte affichée au grand jour.

Rappelons simplement que le PHN espagnol prévoit, avec la bagatelle de 150 milliards de francs d'investissements durant les huit prochaines années, la construction de 116 barrages pour détourner les eaux de l'Ebre vers les quatre régions de l'arc méditerranéen. Le gouvernement catalan, quant à lui, impose une condition pour apporter son soutien au projet : le transfert de l'eau du Rhône vers la Catalogne et Barcelone (pour plus d'informations : cf. bulletin n°40/41).

ERN, qui lutte depuis des années aux côtés de Pedro Arrojo et du mouvement qu'il anime pour mettre fin à une politique de l'eau désastreuse et instaurer une gestion durable des cours d'eau basée sur la protection des milieux, l'économie de l'eau et des choix agricoles adaptés, se félicite aujourd'hui de la reconnaissance de cette autre action européenne en faveur des fleuves et de la ressource en eau. En effet, c'est sur la base d'un dossier présenté par ERN que Pedro Arrojo a été sélectionné pour l'obtention de cette reconnaissance mondiale.

À son retour de San Francisco, deux festivités attendaient Pedro Arrojo : l'une à Tortosa (dans le delta de l'Ebre) et l'autre à Saragosse. Valérie Valette (chargée de la campagne contre le PHN espagnol et plus généralement des actions sur le bassin ibérique pour ERN) et Roberto Epple (président fondateur d'ERN) ont été invités à ces manifestations et ont été vivement remerciés de leur soutien au mouvement contre le PHN Espagnol.

À notre tour, nous remercions les établissements Patagonia qui, pour la seconde fois consécutive, nous soutiennent financièrement pour notre action internationale contre le PHN espagnol.



Valérie Valette à Saragosse.



De gauche à droite : Manolo Tomas (leader de la Plateforme de Défense de l'Ebre), Pedro Arrojo (leader de la fondation pour une nouvelle culture de l'eau), Roberto Epple (président de l'ERN).

Venez participer au camp itinérant : à la découverte de la Loire sauvage du 21 au 24 juillet 2003

Un camp itinérant de découverte de la Haute Vallée de la Loire partira du Gerbier-de-jonc et rejoindra la commune de Brives-Charensac (80 km en aval).

Ce voyage, en quatre étapes d'une journée chacune, vous permettra de découvrir la Haute Vallée de la Loire sous tous ces aspects...

La découverte de la Loire sauvage se fera à vélo, à pied et en kayak afin de toujours être au plus près de ce fleuve mythique et d'apprécier son linéaire souvent difficile d'accès.

L'hébergement se fera sous la tente,

dans les campings qui bordent la Loire et dans le Mas de l'association.

Le départ est prévu le lundi 21 juillet 2003 au Gerbier-de-jonc et l'arrivée se fera à Coubron le jeudi 24.

Au programme de chaque journée : les balades permettront de rejoindre les points d'animation où vous seront proposés des exposés sur le volcanisme, la géomorphologie, la faune et la flore, mais aussi sur l'histoire de la vallée.

Une participation financière sera demandée, n'hésitez pas à prendre contact avec Fabien Clément : 04 71 05 57 88.

Internet : envie de vous informer sur notre association, la Loire et les autres rivières d'Europe ?

Internet étant de plus en plus utilisé par nos adhérents, nous proposons à l'ensemble des personnes intéressées et disposant d'une adresse mail de recevoir nos courriers d'informations électroniques. Vous aurez ainsi des informations sur divers sujets en temps réel.

Comment ?... Rien de plus simple ! Envoyer un mail à (ou aux) l'adresse(s) suivante(s) et inscrivez le mot "JOIN" dans la zone de texte. Pour :

- la loiremail : loiremail-request@rivernet.org (en français)

- les rivernews : rivernews-europe-request@rivernet.org (principalement en anglais)

- la salmonmail : salmonmail-request@

rivernet.org (multilingue)

Pour plus d'interactivité, vous pouvez nous faire parvenir des informations relatives à la Loire et nous les diffuserons par le biais de cet outil. Pour cela, envoyez vos messages à Caroline Savoyat (caroline.savoyat@rivernet.org)

Par ailleurs SOS Loire Vivante et ERN disposent de leurs propres sites internet (<http://www.sosloirevivante.org> ou <http://www.loirevivante.org> et <http://www.rivernet.org>).

La Haute Vallée de la Loire possède également son site : <http://www.hautevalleedelaloire.com>

Site Sauvegarde de la Loire angevine : <http://perso.wanadoo.fr/loire.angevine>